

## Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2014 à 20 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES, Jean-Marc CHARPENEL, Alain GOUJON, David VERDU, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD, Jean-Pierre PASCALIN, Robert CHEVALIER.  
Excusé : Carole CHEYRON.

### 1 – Vote du Compte administratif et Compte de gestion 2013 / Budget primitif 2014

#### - Résultat exercice 2013 et affectation des résultats :

		Exercice 2013	Résultat de clôture 2013
<b>Commune</b>	Investissement	49 115,79	306 175,41
	Fonctionnement	174 844,02	307 733,51
	<b>TOTAL</b>	<b>223 959,81</b>	<b>613 908,92</b>
<b>eau assainissement</b>	Investissement	30 977,38	136 183,05
	Fonctionnement	75 892,99	116 982,65
	<b>TOTAL</b>	<b>106 870,37</b>	<b>253 165,70</b>
<b>CCAS</b>	Investissement	-	-
	Fonctionnement	322	2 925,39
	<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>2 925,39</b>

#### ➤ Affectation des résultats du Compte administratif 2013 de la Commune :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 307 733,51€, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A) Résultat de l'exercice	+ 174 844,02 €
B) Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du C.A.)	+ 132 889,49 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER (A + B)</b>	<b>+ 307 733,51 €</b>
D) Solde d'exécution d'Investissement	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement.....	306 175,41 €
E) Solde des Restes à réaliser	
Besoin de financement.....	17 000 €
Excédent de financement	

F) BESOIN DE FINANCEMENT	0 €
<hr/>	
<b>DECISION D’AFFECTATION</b>	
<b>G) Affectation en réserves R 1068 Investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>H) Report de Fonctionnement R 002</b>	<b>307 733,51 €</b>

➤ **Affectation des résultats du Compte administratif 2013 du service eau et assainissement :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 116 982,65 € DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A) Résultat de l'exercice	+ 75 892,99 €
B) Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du C.A.)	+ 41 089,66 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER (A + B)</b>	<b>+ 116 982,65€</b>
D) Solde d'exécution d'Investissement	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement.....	136 183,05 €
E) Solde des Restes à réaliser	
Besoin de financement.....	53 000 €
Excédent de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT	0 €
<hr/>	
<b>DECISION D’AFFECTATION</b>	
<b>G) Affectation en réserves R 1068 Investissement</b>	<b>0 €</b>
<b>H) Report de Fonctionnement R 002</b>	<b>116 982,65 €</b>

- **Vote du budget primitif 2014**

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif dont l'équilibre des comptes est présenté ci-dessous :

		<b>Equilibre</b>
<b>Commune</b>	Investissement	839 197,85
	Fonctionnement	746 134,73
<b>eau assainissement</b>	Investissement	360 910,67
	Fonctionnement	232 096,65
<b>CCAS</b>	Investissement	-
	Fonctionnement	3 425,39

- **Principaux investissements :**
  - o **Atelier Municipal : 300 000 €**
  - o **Maison de la nature : 30 000 €**
  - o **Voirie : Pont de Miale, plan pluriannuel, entretien : 146 000 €**
  - o **PVR / PUP les Condamines : 140 000 €**
  - o **Rénovation d'une classe de l'école Communale**

- **Vote des taux d'imposition 2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, vu l'article 1640 B du Code Général des Impôts, il doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Le Conseil Municipal décide de voter une légère augmentation de 1%

	Taux 2013		Taux 2014	
	Taux en %	Produits attendus	Taux en %	Produits attendus
Taxe d'habitation	8,82 %	75 693 €	8,91 %	76 466 €
Taxe foncière (bâti)	16,01 %	81 267 €	16,17 %	82 079 €
Taxe foncière (non bâti)	112,24 %	27 274 €	113,36 %	27 546 €
<b>TOTAL</b>		<b>184 234 €</b>		<b>186 091 €</b>

- **Tarifs eau et assainissement 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les tarifs actuel de l'eau et de l'assainissement, Le Conseil Municipal décide d'augmenter légèrement les tarifs et de suivre la même augmentation que les taux précédemment votés, soit 1%.

Tarifs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

Eau :

- Abonnement annuel..... 80,80 €
- Prix au m3 d'eau consommé..... 0,99 €
- Droit de branchement au réseau..... 759,92 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...).... 1 381,68 €

Assainissement :

- Abonnement annuel.....54,54 €
- Prix au m3 d'eau consommé..... 0,67 €
- Droit de branchement au réseau..... 1 410,97 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...).... 2 565,40 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

**2 – Questions diverses :**

- **Label Villes et Villages fleuris dans la Drôme :**  
Inscription au concours avant le 15 mai, opération gérée par le Conseil général de la Drôme  
Pas de volontaire pour s'occuper du projet.
- **Présentation de 2 candidats pour le poste CAE au service technique :**
  - o M. Monjo Antonin (19 ans Chamaret)
  - o M. Ruet Yvon (56 ans – Grignan)

Le Conseil municipal souhaite continuer les recherches de candidats auprès du pôle emploi.
- **Compétence aménagement et entretien du lit du lez :**

Compétence transférée à la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan.

➤ **Jury d'assises : établissement de la liste préparatoire des jurés**

➤ **Indemnité percepteur**

M. le Maire propose de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder une indemnité de conseil par an. Cette indemnité est à fixer lors du renouvellement du Conseil Municipal

L'indemnité précédemment accordée à Mme VIRET se composait :

- D'un montant variable calculé en fonction d'une moyenne de dépenses sur 3 exercices, majoré ou minoré par un taux. : taux d'indemnité de gestion alloué = 100%
- D'une indemnité de budget fixe : 30,49€

Soit un montant total pour 2013 de 447,90€ brut

Le Conseil Municipal décide d'accorder à M. VIRET Gisèle, Receveur Municipal, l'indemnité suivante :

- Indemnité de gestion : taux 100%
- Indemnité de budget : 30,49€

➤ **Mise en place des I.H.T.S**

M. le Maire propose de mettre en place les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au bénéfice du personnel Municipal titulaire (heures supplémentaires) Elles sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du Maire qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Il revient à l'autorité territoriale en dernier lieu de décider si ces heures supplémentaires donnent droit à des récupérations ou à un traitement supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide de traiter cette question ultérieurement.